

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINÉ, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Philippe GARROTE,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU,
M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à M. Patrick MAILLET,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

10 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES PAR ANTICIPATION A CERTAINES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé d'attribuer par avance, par délibération spécifique à certaines associations, une quote-part sur le montant de la subvention définitive attribuée l'année suivante.

Cette possibilité permet ainsi aux associations, qui gèrent un budget important ou qui ont en leur sein du personnel dont la masse salariale présente un pourcentage élevé de leurs finances, d'avoir une avance de trésorerie pour faire face à des échéances en début d'année qui peuvent être importantes.

La Municipalité propose ainsi d'attribuer 50 % de la subvention versée en 2013 aux associations ci-après :

- Jazz à Oloron	18 500,00 €
- Centre Social « LA HAÛT »	76 289,00 €
- F.C.O. RUGBY	27 162,50 €
- H.B.C.O.	12 812,50 €

- J.A.O. 10 609,00 €

La municipalité propose d'attribuer 25 % de la subvention versée en 2013 aux associations ci-après :

- F.C.O. FOOTBALL	4 868,75 €
- Centre Aéré Amicale Laïque	20 500,00 €
- Harmonie Municipale	15 337,50 €
- Radio Oloron	4 625,00 €

Bien entendu, ces montants ne préjugent en rien des subventions qui seront allouées au titre de l'année 2014.

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ACCORDE** aux clubs et associations précités les subventions respectives,
- **DECIDE** que les montants précités seront versés en janvier 2014 et seront inscrits sur le budget primitif 2014.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 18 décembre 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 23/12/2013

Bernard UTHURRY